

Délibération n°088/2025

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Date de convocation : 8 avril 2025
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 78
Date d'affichage : 8 avril 2025

Nombre de présents : 51
Nombre de pouvoirs : 14
Nombre de votants : 65

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du huit avril deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BOISARD Jean-François, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHOUBARD Nadia, COMANDRÉ Edith, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOURNIER Jean-Claude, GAVILLON Francine, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GRAUX Sylvain, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PERRIER Benoît, POUILLLOT Denis, PROT Michel, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Chantal, RIGAULT Jean-Michel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VAN DAMME Hervé, VANHOUCKE André, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : BEAUJARD Maryse (pouvoir à M. Drouhin), BECKER Cécile, CHANTEMILLE Sophie (pouvoir à Mme Brousseau), CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc (pouvoir à M. Fournier), CONTE Claude (suppléant M. Van Damme), COUET Micheline, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles (pouvoir à M. Massé), DESNOYERS Jean (suppléante Mme Comandré), DUFOUR Vincent, FOUQUET Yves (pouvoir à M. Abry), HOUBLIN Gilles (pouvoir à M. Vigouroux), JACQUET Luc (suppléant M. Graux), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JOURDAN Brice (pouvoir à M. Perrier), KOTOVTCHIKHINE Michel (pouvoir à Mme Raverdeau), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Boisard), MELLIN Solange (pouvoir à Mme Javon), MICHEL Nathalie, PICARD Christine, REVERDY Gilles (pouvoir à Mme Grosjean), ROY Daniel, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe (pouvoir à M. Rigault), VASSENT Frédéric (pouvoir à Mme Thieulent), WLODARCZYK Monique (suppléante Mme Gavillon).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, DA SILVA MOREIRA Paulo, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, LHOTÉ Mireille, PRIGNOT Roger.

Secrétaire de Séance : Jean MASSÉ

OBJET : Rémunération plafond des contrats d'engagement éducatif pour les centres de loisirs

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
-Vu les articles L432-1 à L432-6 du Code de l'action sociale et des familles,
-Vu le décret du 4 décembre 2024 et notamment l'article D432-2 du Code de l'action sociale et des familles,
-Vu la délibération n°0033/2019 du 14 février 2019 portant recours aux contrats d'engagement éducatif afin de répondre aux taux d'encadrements indispensables à l'accueil collectif de mineurs,

Délibération n°088/2025

- Vu les délibérations n°050/2022 du 21 mars 2022 et n°077/2024 du 29 avril 2024 fixant une rémunération différente de celles pratiquées dans la profession,
- Vu l'avis favorable de la commission des Ressources Humaines consultée le mardi 8 avril 2025,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 13/03/2025,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des Ressources Humaines,
- Sur proposition du 1^{er} Vice-Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (65 voix pour) :

- Adopte les rémunérations pour les agents travaillant en CEE comme annexé à la présente délibération,
- Précise que les délibérations n°050/2022 et n°077/2024 sont abrogées et remplacées par la présente délibération à compter du 1^{er} mai 2025.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le 1^{er} Vice-Président, Jean-Michel RIGAULT

